

**DIRECTION DE LA
COMMUNICATION**
Réf. :



DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20230504DEC057

Objet: Contrepartie d'image Région Auvergne Rhône-Alpes

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

VU la demande de soutien déposée par la Ville auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sous forme de contrepartie d'image, en 2022,

VU le soutien, sous forme de contrepartie d'image, accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en 2023, à la Ville de Bron,

CONSIDERANT que le dossier concernant la manifestation « Animaux en fête 2022» a été accepté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'octroi d'une contrepartie d'image d'un montant de 1500 €,

DECIDE

Article 1 : d'accepter le versement de la contrepartie d'image et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la facture :

- Organisme financeur : Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Projet subventionnable : Animaux en fête 2022
- Montant de la subvention attendue : 1500 €

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans

un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

FACTURATION A ENVOYER A LA REGION POUR LA DEMANDE DE PAIEMENT

(Les parties grisées sont à compléter obligatoirement)

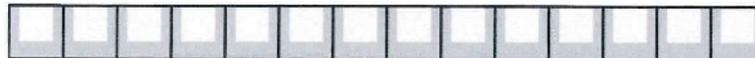
<p>Nom et adresse complète de la structure : <small>(Cette adresse doit être identique à celle déclarée à l'INSEE)</small></p> <p>Mairie de Bron Place de Weingarten - 69671 Bron Cedex</p> <p>Contact Tél (obligatoire)</p> <p>Mail : veronique.goux@ville-bron.fr</p>	<p>A l'attention de :</p> <p>REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES Direction de la Communication Service GESTION 1, esplanade François Mitterrand CS 20033 69269 LYON CEDEX 02</p>
--	--

FACTURE

Présence du logotype de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la valorisation de son image, sur les supports suivants (joindre les justificatifs à la facture) :

<input checked="" type="checkbox"/> Affiche / flyers	<input type="checkbox"/> Carton d'invitation	<input type="checkbox"/> Autocollant
<input checked="" type="checkbox"/> Programme / plaquette	<input checked="" type="checkbox"/> Banderole / marquage	<input checked="" type="checkbox"/> Revue <i>Bronze</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Site internet	<input type="checkbox"/> Dossier de presse/articles de presse	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)

N° SIRET obligatoire (cf. note d'information ci-jointe) :



A l'occasion de la manifestation / projet : Animaux en fête 2022

Qui s'est déroulée le : Samedi 17 septembre 22. à Bron.

Pour une structure non assujettie à la TVA : Montant : 1500 € NET

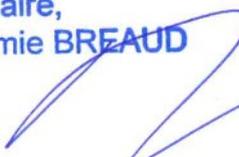
Ou

Pour une structure assujettie à la TVA : Montant : ... € TTC

Taux de TVA applicable % soit ... € HT

Joindre obligatoirement un RIB au nom de la structure bénéficiaire de la Contrepartie d'image.

(Le dossier doit être transmis au format PDF tout autre format ne sera pas pris en compte)

<p>Date : 12/04/2023 /</p> <p>Cachet et Signature* obligatoire du bénéficiaire de la CPI <small>(* Pour les Mairies, signature du Maire, et du Président pour les autres organismes publics)</small></p> <p>Le Maire, Jérémie BREAUD</p>  	<p><i>Partie réservée Région</i></p> <p>Code service : 262-COM Tiers : Réf. engagement : E N° facture chorus :</p> <p>VISA Région AUVERGNE-RHONE-ALPES</p>
---	--